



HAL
open science

Le paysage outil, les outils du paysage

Hervé Davodeau, Monique Toublanc

► **To cite this version:**

Hervé Davodeau, Monique Toublanc. Le paysage outil, les outils du paysage. CO-CONSTRUCTION OU CONSTRUCTION EN COMMUN D'OBJECTIFS COLLECTIFS, Oct 2010, Montpellier, France. pp.375-391/436. hal-00788155

HAL Id: hal-00788155

<https://hal.science/hal-00788155v1>

Submitted on 13 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le paysage-outil, les outils du paysage Principes et méthodes de la médiation paysagère

Hervé Davodeau (1), Monique Toublanc (2)

(1) Institut National d'Horticulture et de Paysage, 2 rue Le Nôtre (Agrocampus Ouest) 49045 Angers
herve.davodeau@agrocampus-ouest.fr

(2) Ecole Nationale Supérieure du Paysage, 10 rue Maréchal-Joffre, 78000 Versailles
m.toublanc@versailles.ecole-paysage.fr

Résumé :

Cette communication envisage le renouvellement du projet de paysage par la participation du public. L'analyse porte plus spécifiquement sur les modalités méthodologiques mises en place pour faire participer les habitants ou usagers par différents outils de représentation du paysage. L'évolution de la demande sociale de paysage et la transformation du cadre réglementaire des politiques paysagères modifient la démarche et le contenu du projet des paysagistes. Parmi les enjeux que ce nouveau contexte fait émerger, la nécessité de mieux prendre en compte les aspirations des populations envers les qualités de leur cadre de vie (Convention européenne du paysage, 2000) est l'un des facteurs de renouvellement de leurs démarches. Nous décrivons des pratiques professionnelles qui, bien qu'encore largement expérimentales et souvent initiées par des militants de la « cause participative », nous semblent dessiner une évolution significative de la démarche du projet des paysagistes, et par là un indicateur important pour faire évoluer la formation de ces professionnels. Si ces cas interrogent les vertus du concept « paysage » comme levier de la participation et donc les spécificités de la « médiation paysagère », ils témoignent plus largement de l'évolution des pratiques aménagistes sous l'effet des nouvelles gouvernances participatives. Ils invitent à redéfinir le rôle de l'expert et celui des usagers, à imaginer une « ingénierie sociale » au service de la gouvernance. De ce point de vue, le paysage doit autant être abordé comme un moyen (un outil) que comme une finalité d'aménagement. Pour autant, les cas analysés permettent aussi d'identifier les difficultés rencontrées par les praticiens paysagistes : celles-ci interrogent autant les modalités de la participation elle-même que les fondements de la démarche du projet de paysage.

Mots clés : paysage, participation, médiation paysagère, représentations, projet, paysagiste

INTRODUCTION

L'expression « médiation paysagère » rapproche deux termes dont l'association n'a de sens qu'au regard des évolutions récentes de leurs significations. Ce rapprochement s'effectue dans le contexte actuel des politiques de l'aménagement du territoire pour lesquelles la préoccupation du paysage comme celle de la participation du public sont des enjeux majeurs récemment cadrés tant au niveau national qu'international : pour le paysage la loi de 1993 et la convention de Florence en 2000, et pour la participation la convention d'Aarhus de 1998 et la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité. Chacune de ces deux questions prend aujourd'hui de l'importance dans la société et leur rapprochement tient au renouvellement de leur approche. Le paysage, terme élitiste car issu de l'art pictural (BERQUE 1990), n'est plus seulement abordé comme patrimoine à conserver mais est de plus en plus associé aux notions de bien-être et de qualité de l'environnement au sens large du terme (LUGINBUHL 2001). La participation, quant à elle, propose de dépasser l'exigence d'information du public, de sensibilisation voire de concertation pour imaginer les conditions d'une plus complète intégration des habitants aux décisions qui les concernent. C'est donc autour du « cadre de vie » que paysage et participation tendent aujourd'hui à se rencontrer. Le cadre de vie est l'approche du paysage privilégiée dans la loi de 1993 comme dans la convention de 2000. L'expression se veut plus large et plus souple que celle de paysage (trop esthétisante et trop sélective), donc plus apte à porter l'action sur les paysages ordinaires et leurs dynamiques. L'expression signifie également que les paysages sont des espaces vécus et – par là – que leurs changements concernent leurs usagers et habitants. La convention européenne associe explicitement les enjeux de paysage et de démocratie locale en stipulant que la qualité paysagère ne relève pas d'un jugement d'expert mais passe par « *la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie* » (art.1c). Un certain nombre de pratiques professionnelles paysagistes traduisent donc aujourd'hui un certain engagement dans des démarches dites de « médiation paysagère » dont nous chercherons ici à rendre compte.

L'objectif de cette communication est de présenter ces démarches innovantes, souvent expérimentales, avec leurs atouts et leurs limites. La diversité des outils utilisés nous semble particulièrement intéressante car ces méthodes peuvent intéresser d'autres domaines que celui de la conception et de l'aménagement des paysages.

1. Le paysage, un outil théorique potentiel

Un certain nombre d'outils permettent d'utiliser le paysage comme un vecteur de participation (chapitre 2) car le concept de paysage offre un « terrain » favorable à cela. Analysons donc dans ce premier chapitre à quoi tiennent ses potentialités.

1.1 Le concept « paysage »

« *Partie de territoire tel que perçu par les populations et dont le caractère résulte de la combinaison de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (art.1a). Cette définition proposée par la convention européenne du paysage sert aujourd'hui de référence pour l'action publique. Elle entérine un acquis scientifique important de la recherche conduite par les sciences humaines et sociales au cours des deux dernières décennies : la double dimension du paysage, à la fois matérielle et immatérielle, car si le paysage est un assemblage d'objets dans l'espace, cet assemblage prend sens pour l'observateur à travers son regard, autrement dit ses propres filtres culturels. Plusieurs propositions théoriques aident à la compréhension du processus de perception et d'appréciation de l'individu face au paysage qu'il observe (DROZ 2009, LARRERE 2004). Toutes soulignent la complexité du système des représentations dans lequel cohabitent valeurs d'usages, valeurs esthétiques et éthiques. Retenons pour l'instant que la propriété première du paysage est d'être perçu et que cette perception, même si elle convoque tous les sens, repose d'abord sur des formes visibles.

La seconde propriété du paysage tient à l'agencement des différents éléments qui le composent. Tout ne fait pas paysage pour l'observateur. La particularité de cette perception tient à la qualité des objets en cause (le ruisseau qui méandre au milieu des prairies plutôt que la zone d'activité commerciale d'entrée de ville) et à la nature du point de vue (l'échelle de l'espace embrassé par le regard, le point

de vue panoramique surplombant). La culture de l'observateur lui permet de donner une cohérence à l'assemblage et de construire une « combinaison » (cf. déf. précéd.) qui fasse sens. Les fondements épistémologiques de la géographie reposent sur cette mission d'interprétation des formes paysagères : celles-ci interpellent et intéressent le géographe car elles lui permettent de reconstituer l'histoire des sociétés et des processus naturels, mais surtout de leurs interrelations. En effet, dans nos sociétés, le paysage est un livre ouvert sur le pays, son histoire, son économie, ses techniques, sa culture, etc. Pour souligner cette imbrication, les géographes ont forgé le concept de « milieu géographique » (entre nature et société) dont le paysage est l'expression visible. Retenons donc cette deuxième propriété : non seulement le paysage est composé d'objets visibles, mais il est un agencement cohérent et structuré (DION 1934).

La troisième qualité liée à la précédente est la nature holiste du paysage : le paysage est un tout qui, comme le dit la formule, vaut plus que la somme de ses parties. Le paysage est un agencement organisé d'objets liés les uns aux autres. Cette qualité holistique a longtemps été survalorisée par les géographes pour lesquels l'étude des paysages résumait entièrement la discipline (SORRE 1913¹) dans la mesure où leur description, puis leur interprétation, permettaient de tout comprendre de la société dont ils étaient le reflet. Cette croyance a été remise en cause avec l'essor des sciences sociales et la découverte de la dimension immatérielle du paysage. Les géographes découvrent les zones d'ombres du paysage : il ne renseigne pas parfaitement sur toutes les composantes d'un territoire, il n'en est que la surface émergée, et le visible a ses limites (BRUNET 2001²).

Quatrième qualité, le paysage introduit une dimension relationnelle car il place l'observateur en interaction avec son environnement. Cette approche du paysage a été portée par le courant de la phénoménologie qui a largement influencé la géographie sociale et culturelle. En France, E Dardel ouvrit un chemin (DARDEL 1952) qui a permis de renouveler la théorie du paysage (ROGER 1995). Le concept de médiance paysagère (BERQUE 1990) aborde le paysage comme une relation particulière (esthétique au sens plein du terme, c'est-à-dire sensible), historiquement fondée (socialement construite et culturellement marquée) entre une société et son environnement. À l'échelle de l'individu, cette relation s'exprime par un regard nouveau, celui du « sujet moderne » sur son environnement (regard distancié de l'esthète et du citoyen). Cette approche fait du paysage un moyen pour interroger les usages et les perceptions des individus qui le vivent au quotidien.

Le paysage désigne donc des formes observables dans l'espace. Ces formes visibles ne sont pas localisées au hasard, elles sont organisées et ont un sens pour l'observateur qui en comprend la distribution, les liens qui les unissent et leurs évolutions. Pour autant, les significations et l'appréciation d'un même paysage matériel diffère selon les subjectivités propres aux individus. En quoi ces attributs peuvent-ils être considérés comme des qualités intéressantes dans le cadre de démarches qui visent à faire participer les publics à l'aménagement de leurs espaces ? Quelles sont les vertus, théoriques pour l'instant (nous les évaluerons en pratique dans le chapitre 2), du paysage pour la participation ?

1.2 Les vertus théoriques du concept de paysage pour la participation

Le paysage bénéficie de l'évidence de la chose vue. En l'occurrence, elle est le quartier, la commune, le territoire. Regarder « en paysage » l'espace vécu au quotidien implique une prise de recul. Ce regard renouvelle la perception des espaces de proximité par la distance qu'il crée : on perçoit sous un nouvel angle des lieux auxquels on ne prête pas nécessairement attention habituellement, on les redécouvre en leur reconnaissant des qualités insoupçonnées (valeurs positives ou négatives). Les photographies aériennes ou les documents cartographiques offrent un point de vue zénithal intéressant (le regard distancié sur le paysage consiste souvent à prendre de la hauteur) et stimulant pour le public qui redécouvre, vus du ciel, sa maison, son quartier. La première vertu

¹ « Nous dirions volontiers que toute la géographie est dans l'étude du paysage : les autres moyens de connaissance, dépouillement des statistiques, analyses historiques de l'évolution des groupements humains d'après les documents d'archives, servent seulement à préciser, à compléter, à rectifier les idées que nous tirons de l'étude directe de la nature ».

² « Le paysage est un piège où se prennent les imprudents.(...) le paysage n'est pas un reflet. S'il renseigne, c'est mal. S'il peut en dire long sur la société qui l'a produit ou réaménagé, c'est en tout cas moins bien que ce que dit l'espace même, dans toutes ses dimensions, y compris statistiques. La connaissance ne saurait se fier à l'apparence, encore moins à la représentation de l'apparence ».

théorique du paysage est bien de donner à voir le territoire pour le faire comprendre³. Il s'agit de s'extraire de l'évidence de la chose vue pour pointer les paradoxes (la base pédagogique de l'enseignement de la géographie). Pour autant, cet exercice de lecture n'est pas simple car l'une des difficultés majeures – liées aux mécanismes actuels de transformations des paysages – est d'arriver à manier et à traverser les échelles d'analyse : le paysage n'est plus aujourd'hui le reflet du pays, il s'appréhende à des échelles de plus en plus larges et diverses (depuis les initiatives du propriétaire sur sa parcelle jusqu'aux règles économiques du marché mondial). Ces transformations modifient aussi notre propre grille de lecture car la compréhension des nouveaux paysages de l'urbanité contemporaine bouscule nos représentations de la ville et de la campagne (CHOAY 1999).

Aucun outil réglementaire, aussi contraignant soit-il, ne peut intégralement « protéger » un paysage des changements qui l'affectent ; ils lui sont inhérents, ne serait-ce qu'à travers les saisons, les cycles de la végétation. Ces changements sont liés au processus naturels et aux activités humaines. Plus ou moins rapides, régulières, appréciées ou traumatisantes, les dynamiques paysagères inscrivent les paysages dans des « trajectoires » avec leur histoire passée et leurs transformations futures. Ces évolutions sont plus ou moins subies, maîtrisées, intentionnelles ; l'action publique, par le biais du processus de projet de paysage, cherche à contrôler la production des paysages, trop souvent abandonnée aux seules logiques économiques. Il s'agit de faire advenir de nouveaux paysages (étym. pro-jet : jeter en avant) tout en valorisant les qualités préexistantes du site (MAROT 2010). Les dynamiques paysagères ne s'apparentent pas à une succession de nouveaux paysages (comme les pages d'un livre) mais superposent et inscrivent (sur une même page) des éléments de paysage avec des rythmes différents. Un paysage est par conséquent toujours marqué par des héritages, dont certains prennent (ou prendront) une valeur patrimoniale. Ces héritages bénéficient de l'inertie de « la fabrique des paysages » car les composantes du paysage subissent toujours de façon décalée les effets des processus (économiques en particulier) qui les modifient. En envisageant le paysage comme un processus – à partir d'un paysage observé « à l'aval » – il est possible de s'interroger sur ses modalités de production « à l'amont » (ex. quels sont les facteurs qui expliquent le fort développement des peupliers dans les fonds de vallées ?). Enfin, la temporalité du paysage permet d'interroger « un état de référence » souvent recherché par les politiques publiques paysagères et, par là, de porter un regard critique sur l'idéalisation et l'instrumentalisation de certaines représentations de paysages passés (ex. le recours au « paysage identitaire »). En définitive, cette entrée introduit à la problématique protection / développement, et offre un support pour explorer les principes d'un « développement durable ».

La dimension spatiale puis temporelle du paysage sont des atouts théoriques importants. La troisième qualité majeure du concept est sa globalité, sa nature systémique. La discussion sur le paysage – objet d'interface par excellence – ouvre sur la question des enjeux multiples : agriculture, architecture, patrimoine, économie, écologie, tourisme etc. Au-delà d'un inventaire des thématiques, le paysage permet surtout de les lier⁴. Sa transversalité peut être considérée comme un gage de cohérence pour penser ensemble des politiques publiques, trop souvent sectorielles. Cette pensée systémique a pour effet de décloisonner les savoirs (une invitation à l'interdisciplinarité) pour mieux comprendre la complexité qui nous entoure (MORIN 2000). Cependant, la pensée complexe ou systémique est exigeante et nécessite un appareillage méthodologique solide. Sans cette maîtrise, le risque est grand de passer de l'outil global à l'outil « fourre-tout », de la transversalité au flou...

Les dimensions fondamentales du concept de paysage en font un vecteur de participation d'autant plus intéressant qu'il apparaît très accessible. Le mot fait partie du langage courant, il n'a pas la technicité du « développement durable », de la « biodiversité », ou de la « gouvernance ». Tout le monde a son mot à dire sur le paysage. La qualité paysagère n'est pas identifiée à travers une expertise construite sur des critères et un protocole scientifique abstraits. Le revers de la médaille est que, si la notion est très accessible, elle est aussi très subjective et malléable. Or le recueil des subjectivités et leur analyse nécessitent de réelles compétences. Comment accéder aux représentations paysagères ? Comment permettre leur expression ? Comment éviter que les consensus ne s'élaborent que sur des archétypes paysagers ? Quelles méthodes construire, quels

³ « En aménagement du territoire, le paysage peut donc être mobilisé pour donner à voir le territoire et sensibiliser les populations aux enjeux territoriaux qui s'y transcrivent visuellement » (DUBOIS, 2009, p.315)

⁴ « Le paysage a l'avantage de porter en lui les traces matérielles de toutes les activités présentes sur un territoire. A partir des marques visibles laissées sur l'espace, il est en mesure de reconnecter certaines dynamiques (...) qui habituellement sont traitées séparément » (APPORT, 2009, p.4)

outils utiliser ? Si le « paysage » présente de réelles possibilités⁵, celles-ci doivent être valorisées avec intelligence pour éviter les dérives et risques du concept.

Avant de confronter ces principes à l'épreuve du terrain (cas d'étude et outils présentés dans le chapitre suivant), soulignons en dernier lieu que la demande sociale en matière de paysage s'exerce d'abord dans le périurbain où, depuis 40 ans désormais, la croissance démographique est la plus vive. L'un des ressorts majeurs de cette attractivité, outre le coût du foncier, est la qualité des paysages « ruraux » des communes « périurbaines » (le paradoxe étant bien sûr que cette qualité idéalisée est fragilisée par ceux là même qui viennent la consommer). Ces paysages subissent donc à la fois les plus fortes transformations et la plus forte demande (« ancrage, racines, terroir »). Ces paysages appréciés par de plus en plus de résidents pour l'image de ruralité qu'ils renvoient (voire de naturalité) sont entretenus avec difficulté par de moins en moins d'agriculteurs. L'enjeu du paysage réside donc aussi dans la cohabitation, ou disons la transition, entre une culture rurale et une culture citadine, de la nature et des paysages. Les controverses et conflits qui marquent aujourd'hui la gestion des paysages périurbains (DAVODEAU 2008) nécessitent des démarches de médiation dans lesquelles le paysage est souvent l'objet (la finalité), mais surtout l'instrument : la médiation paysagère désigne donc une médiation *par* et *pour* le paysage. Elle peut relever de la conciliation d'usages et d'intérêts contradictoires par la résolution de conflit, mais pas nécessairement : le paysage offre un sujet d'expression sur les liens qui unissent les individus et leurs territoires : « *Instrument de médiation pour communiquer le territoire, pour interpeller la population sur la question de son cadre de vie et lui laisser en débattre intuitivement, ainsi que pour engager un dialogue citoyen entre décideurs, acteurs et populations quant aux enjeux et actions de développement territorial, le paysage peut donc servir un aménagement plus démocratique du territoire (...) Ainsi convié, le paysage constitue des discussions plus larges que strictement paysagères, relatives au territoire et à l'environnement* » (DUBOIS, 2009).

2. Les outils du paysage dans les pratiques participatives

Pour décrire et analyser les applications des principes précédemment exposés, nous avons choisi de structurer la présentation autour des outils utilisés par les professionnels pour échanger avec la population *à partir et sur* les paysages. Dans la médiation paysagère, ces supports jouent un rôle central car « il est toujours plus facile de montrer un paysage que d'en parler » (APPORT, 2009, p.8). Certains des outils du paysage mobilisés à des fins participatives sont habituellement utilisés par les professionnels du paysage, d'autres sont plus spécifiques.

2.1 Le dessin

Le mode d'expression le plus habituel pour les paysagistes est le dessin. La maîtrise des techniques graphiques leur permet de simuler l'état à venir du paysage, une fois le projet accompli. Cette capacité à rendre visible l'espace permet aussi de « vendre » le projet car le beau dessin possède un potentiel de séduction indéniable. Les paysagistes qui s'engagent dans des démarches participatives, ou du moins qui sont soucieux d'écouter le point de vue des habitants, ont conscience des dangers de leur faculté de conviction, par le dessin. Ce point de vue était exprimé par la paysagiste I. Auricoste lors d'un séminaire « Paysage et concertation⁶ » : « *nous pouvons faire passer n'importe quoi, nous avons une arme entre les mains. Il faut réfléchir à cette compétence dangereuse, à notre faculté de conviction* ». Dénonçant le « *document terroriste* » (le beau dessin) produit par les logiciels informatiques, elle conseille au contraire le dessin à la main, peu finalisé, « *dans lequel les élus peuvent plus facilement se projeter, voir leurs paysages* ». A l'inverse, D. Henry affirme que « *le dessin aide à faire émerger une lecture partagée du territoire* » (HENRY, 2004) dans la mesure où il

⁵ « la démarche paysagère est bien adaptée à une communauté de communes pour assurer sa compétence en matière d'aménagement de l'espace, le paysage offre un lieu de dialogue entre tous les acteurs (association de nombreux partenaires et connaissance de leurs projets sur le territoire), le paysage est façonné par l'activité de multiples acteurs. Le paysage n'est pas un domaine d'intervention à juxtaposer à d'autres domaines. C'est une approche transversale pour mieux gérer le territoire et favoriser un développement harmonieux : le paysage est facteur d'intercommunalité, le paysage favorise une réflexion avec beaucoup d'acteurs, l'approche paysagère est nouvelle à des territoires encore peu organisés à l'échelon intercommunal ou n'ayant pas de véritables projets communs, le paysage est un thème qui fédère facilement les élus. Il favorise l'idée d'appartenance à un territoire commun, le travail sur le paysage donne l'opportunité de réfléchir progressivement à toutes les dimensions du développement et de l'aménagement » (GORJEU 1995).

⁶ *Paysage et concertation*, séminaire organisé par la D.I.R.E.N des Pays de la Loire à Nantes, le 31 mai 2002.

s'exécute rapidement, sans moyen lourd ou coûteux, avec une restitution directe qui permet facilement de mobiliser les acteurs locaux dans son interprétation, « *voire même, dans certains cas, de les solliciter dans le processus graphique lui-même* »⁷. Pour ce paysagiste, le dessin évite les pièges du photo-réalisme car « *cette représentation n'est jamais une transcription fidèle de la réalité perçue, mais une construction* » qui repose sur un travail de sélection des éléments en fonction de sa compréhension du paysage : « *L'acte de dessiner oblige à devoir comprendre soi-même le paysage pour en dégager les caractéristiques principales, au regard d'une problématique particulière* ».

Pour résumer, son potentiel participatif est inexistant si le dessin est livré « fini » : il ferme la discussion en enfermant le projet dans une représentation unique et figée, séduisante et intimidante, celle de son auteur. A l'inverse, le dessin « en train de se faire » offre une « *surface de confrontation* » (HENRY, idem) intéressante car le procédé de sélection est mis à jour, ouvert à la discussion, et reste vivant et dynamique. L'idée est valable pour les autres supports que nous présenterons : l'important n'est pas l'outil mais l'usage qui en est fait.

2.2 Le bloc-diagramme

Le bloc-diagramme est un mode de représentation du paysage très apprécié par les paysagistes. En 1987, l'outil était déjà utilisé dans un ouvrage toujours d'actualité « *Comprendre un paysage. Guide pratique de recherche* » (LIZET et RAVIGNAN 1987). Les auteurs l'appelaient alors « *diagramme paysager* » et ils insistaient sur l'avantage du procédé : traiter le paysage en volume et le représenter dans toutes ses dimensions. Depuis, la technique s'est très largement répandue et le bloc-diagramme légendé occupe une place de choix dans les études ou les projets de paysage. Dans de nombreux Atlas de paysage, il est utilisé pour représenter de façon schématique les unités de paysage et leurs caractéristiques : à chaque unité, son bloc-diagramme. Il est décliné à plusieurs échelles, l'unité de paysage, mais aussi la portion de territoire (vallon, versant, plaine, ...), ou encore l'aménagement de détail (route, haies, terrasses de culture, ...). Un bloc-diagramme est le plus souvent dessiné ; sorte de modèle réduit du paysage, il ne correspond pas à une représentation réaliste d'un territoire donné mais en offre une vision schématique. Il synthétise et met en scène les principales caractéristiques du paysage et leur logique d'organisation. Nommé « *bloc-diagramme de principe* », il est une interprétation de la réalité. Avec les innovations technologiques, la photo-bloc et le bloc-diagramme informatisé ont commencé à se développer : habillage d'un modèle morphologique par une photographie aérienne ou une vue oblique prise au sol retravaillée dans le 1^{er} cas ; habillage de données SIG ortho photo IGN sur un modèle de relief en 3D dans le second cas (APPORT, 2009). Ces deux catégories de bloc-diagramme proposent une image assez réaliste du territoire à la différence du bloc-diagramme dessiné. Dans tous les cas, l'outil requiert une certaine maîtrise technique : celle du dessin, en particulier du dessin perspectif, celle des outils informatiques (SIG, ...).

« *Le paysage comprend un corps, le relief que l'occupation humaine a habillé d'un vêtement* » (BRUNET 1992). La force du bloc-diagramme réside dans sa capacité à exprimer la superposition des différentes strates qui font l'épaisseur du paysage (sous-sol, relief, végétation, occupation humaine). Il donne à voir la structure spatiale et l'organisation globale du paysage en relation avec le modelé du territoire. Sur des territoires au relief faible, l'outil offre la possibilité de l'amplifier pour le rendre visible afin de pouvoir ensuite en tenir compte dans les aménagements projetés. Parce qu'il modélise une réalité complexe, le bloc-diagramme constitue un mode de représentation, didactique et expressif. La dimension en 3D en facilite la lisibilité. « *À mi-chemin entre carte, photographie aérienne, coupe et dessin, le bloc-diagramme se révèle un bon outil de représentation pour des publics moins familiarisés avec des documents techniques* » (APPORT, 2009). Pour certaines personnes, la lecture d'un bloc-diagramme s'avèrera plus facile que celle d'une carte, par exemple. Cependant, la technicité que suppose sa réalisation est en soi un facteur limitant ; il est en effet difficile de fabriquer un bloc-diagramme de concert avec les acteurs du paysage. Proche de la maquette, son usage en est moins souple et sa valeur participative moindre. Dans un projet de paysage, démarche itérative par excellence, l'image proposée ne peut pas être fermée, donc définitive, car elle n'a pas vocation à présenter le projet fini, mais le projet en train de se faire.

Si l'on en croit certains professionnels ou chercheurs, il reste cependant un bon support pour engager une discussion collective, donc une démarche de consultation, voire de concertation. F. Bonneaud,

⁷ « *Dès les premiers coups de crayon, peuvent s'ensuivre discussions et débats entre dessinateur-paysagiste et ses interlocuteurs. Une lecture concertée du paysage fait progressivement jour, à la croisée des regards* ».

paysagiste affirme qu'il « permet l'expression des savoirs et des sensibilités des habitants. À partir des discussions autour du dessin peuvent se préciser les vrais points d'accord et de désaccords. Le dessin légendé obtenu au final devient alors l'expression d'une culture partagée du paysage » (APPORT, 2009). Finalement, c'est à travers la légende et les commentaires écrits que les habitants peuvent faire valoir leurs points de vue. Enfin, le bloc-diagramme gagne en efficacité lorsqu'il est croisé avec d'autres outils, comme l'enquête. « Son emploi comme support d'entretien permet de mieux cerner leur [celles des agriculteurs] représentations Sous réserve d'un travail paysager préalable et d'un échantillonnage suffisant, les conclusions de ce type d'enquête peuvent aider les acteurs locaux à bâtir un programme d'actions qui intègre une dimension paysagère tout en répondant aux besoins d'une des principales catégories d'acteurs qui le façonnent quotidiennement » (MICHELIN 2000).

2.3 La cartographie

La carte est l'outil par excellence des aménageurs. Longtemps nourrie du seul savoir et parfois de la seule sensibilité ou imagination de son auteur, la carte s'ouvre aujourd'hui aux connaissances, aux perceptions et représentations paysagères et territoriales des habitants, des acteurs politiques, des touristes Depuis le début des années 1990, une cartographie que l'on pourrait qualifier de « participative » se développe dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires. Cette conception a émergé en France en 1992 avec la « démarche Environnement et Espace Intercommunal »⁸ initiée par Mairie-conseils, un organisme au service des collectivités locales, financé par la Caisse des dépôts et consignations : « il s'agit d'une méthode de travail qui permet aux élus de plusieurs communes, par auto-diagnostic, de partager leur connaissance du territoire intercommunal et d'échanger leurs réflexions et analyses sur la situation de leur territoire pour travailler sur leurs projets à l'échelle intercommunale ». Les élus réalisent « par eux-mêmes, une analyse et une cartographie des atouts, problèmes, évolutions, projets et souhaits » à l'échelle de leur commune, puis de l'intercommunalité⁹. Diagnostic territorial, état des lieux et identification des enjeux partagés sont les mots d'ordre. Pour les initiateurs de la méthode, mettre des élus en situation de travailler sur des supports cartographiques a une vertu pédagogique et mobilisatrice ; cela les prépare à leurs nouvelles responsabilités dans le domaine de la gestion de l'espace ; cela leur fait prendre conscience de la valeur et des enjeux de leur territoire ; cela impulse chez eux une attitude dynamique et active¹⁰. Une autre finalité est revendiquée : enrichir les études commandées à des spécialistes (par ex. des paysagistes) en y intégrant la connaissance fine et approfondie que les élus ont de leur territoire. Dans le sillage de cette démarche territoriale, en 1993, des géographes élargiront la méthode au paysage en développant l'« atelier paysage »¹¹, un outil centré sur la cartographie et finalement très proche de la démarche de Mairies-conseil. Le réel succès rencontré par la démarche¹² a montré qu'un débat collectif à une échelle intercommunale, autour et à propos de supports cartographiques, facilitait une appropriation du territoire et du paysage par les élus, créait des liens entre les communes, les engageait dans l'action autour d'un projet commun. Si l'on ne peut pas contester sa capacité à mobiliser les élus, on peut en revanche s'interroger sur sa portée participative dans la mesure où la concertation implique seulement des décideurs politiques, en l'occurrence des élus.

L'outil cartographique est au centre de la pratique professionnelle des paysagistes et leurs manières de faire plutôt innovantes. Ils ne cherchent pas à représenter le territoire à la façon des géographes, mais tentent d'exprimer leur rapport sensoriel au territoire, leurs regards et leurs points de vue personnels sur l'espace (« carte sensible », « carte des fragilités », « carte des solitudes », « carte du large », etc.). Pour autant, les paysagistes ne se sont pas vraiment emparés de la cartographie

⁸ Intitulée d'abord « Environnement et espace intercommunal », puis « Espace et patrimoine intercommunal », enfin « Espace ».

⁹ Pour en savoir sur la méthode : <http://www.demarches-mairieconseils.net/>

¹⁰ Avec la loi de 1992 qui reconnaît aux structures intercommunales de nouvelles compétences en matière d'aménagement du territoire et d'environnement sur l'intercommunalité, l'échelle territoriale ad hoc préconisée est celle du groupement de communes.

¹¹ Le LADYSS (CNRS, Y. Luginbühl) et la Société d'Etudes Economiques, géographiques et sociologiques Appliquées (SEGESA, J.-C. Bontron), élargiront la méthode au paysage en développant un outil, l'« atelier paysage », à l'occasion d'une vaste étude sur les paysages de la vallée de la Dordogne (284 communes) conduite pour l'Établissement public territorial du bassin de la Dordogne.

¹² En 2004, cette démarche avait déjà été mise en œuvre une soixantaine de fois dans à une échelle communale ou intercommunale.

partagée, comme si la rencontre entre leur propre interprétation, leur propre imagination et celles des autres était problématique. Tout au plus, conçoivent-ils leurs cartes comme support de communication, voire selon une visée pédagogique, à l'intention des élus ou des commanditaires, pour les convaincre de la pertinence de leur propre vision.

2.4 La photographie

Comme pour l'ensemble des supports présentés ici, deux usages de la photographie sont possibles: le professionnel propose ses propres images et les utilise comme base de discussion, ou bien il permet aux acteurs locaux de les produire eux-mêmes pour faire émerger leurs propres représentations. Dans la visée qui est la notre, la deuxième méthode est la plus participative. Elle est aussi plus contraignante. C'est en chercheur qu'Y. Michelin l'a testée avec des habitants de la montagne Thiernoise. Dans la publication qui rend compte de cette recherche-action (MICHELIN 1998), l'auteur part du constat que l'échange sur le paysage avec les habitants n'est pas aisé, qu'en dépit de ses évolutions sémantiques, le mot garde un caractère élitiste, qu'il intimide. C'est pourquoi « *les habitants l'utilisent rarement* », « *il ne permet donc pas d'accéder facilement aux représentations qu'ils s'en font* ». La démarche propose donc d'expérimenter les appareils photographiques jetables distribués aux élus locaux en s'inspirant de l'idée de la mission photographique de la DATAR¹³ et des recherches déjà menées sur le sujet (LUGINBUHL 1989, DUBOST 1995). Les habitants photographes ne sont pas abandonnés à leur sort, un questionnaire leur est distribué avec des questions auxquelles les photographies sont sensées répondre. Le chercheur précise que les formulations évitent l'usage du mot paysage pour lui préférer pays, moins confus. Il s'agit de révéler « *la part intime, affective du paysage, dans laquelle se reconnaît chaque habitant* », en les invitant à identifier les paysages qu'ils rejettent, qui méritent une amélioration, ceux à l'inverse qu'ils apprécient, qu'ils trouvent valorisants ou représentatifs de leur territoire. Le questionnaire cherche donc aussi à évaluer leurs perceptions des évolutions du paysage en cours. Une fois les clichés recueillis, un entretien individuel avec l'auteur permet l'analyse de leur contenu. Les résultats des analyses individuelles sont soumis à discussion et validation auprès d'un groupe plus élargi, par le biais de réunions publiques.

Sans présenter ici les résultats produits¹⁴, notons seulement l'évaluation positive que fait l'auteur de la méthode mise en œuvre (elle a globalement permis d'atteindre les objectifs fixés¹⁵). Soulignons également que l'auteur a bénéficié d'un appui institutionnel important (le PNR Livradois Forez qui assurait l'animation). Si l'originalité de l'expérience repose sur l'usage des appareils photos mis à disposition des participants, sa réussite tient surtout à la capacité du chercheur et des animateurs à mobiliser les acteurs locaux. Les entretiens individuels, puis les réunions de validation élargies, construisent un processus de participation complet, dans lequel les prises de vues photographiques ne sont qu'un élément, qu'une étape. Là aussi, le constat fait au sujet des autres supports passés en revue s'impose : ce n'est pas l'outil en lui-même qui importe, mais la cohérence globale de la démarche dans laquelle il est utilisé.

2.5 L'observatoire photographique

L'observatoire photographique du paysage est un outil ancien¹⁶. Il a connu un regain d'intérêt au début des années 1990, avec le lancement par le Ministère de l'environnement d'un observatoire au niveau national¹⁷. Un observatoire est une série de clichés pris dans des conditions identiques (emplacement, focale, cadrage, luminosité) à des intervalles de temps réguliers (tous les mois, tous

¹³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Mission_photographique_de_la_DATAR

¹⁴ <http://cybergeog.revues.org/index5351.html>

¹⁵ « *La technique des appareils photos jetables peut constituer un très bon support pour appréhender la dimension affective du paysage, dégager les éléments que les habitants considèrent comme les plus représentatifs et engager un dialogue sur l'avenir. Le support photographique sert de fil conducteur à l'entretien. L'enquête s'appuie beaucoup sur l'image pour exprimer ses idées. En outre, les questions l'ont obligé au préalable à s'interroger, à aller voir sur place la réalité de ce qu'il avait envie de montrer. Lors de l'entretien, il est donc beaucoup plus motivé, et son propos plus précis* ».

« *Ce procédé d'enquête s'est avéré très riche, par les discussions engagées, faisant office de sensibilisation aux questions de paysage auprès d'acteurs a priori peu mobilisés sur cette thématique jusqu'à cette initiative. Ces derniers ont par ailleurs souligné la qualité des réflexions permettant le plus souvent de dépassionner les conflits* » (Lelli, Paradis, 2005, p.6)

¹⁶ La démarche a été utilisée à la fin du XIXe s par le service de restauration des terrains en montagne du Ministère de l'agriculture pour observer et enregistrer les effets de leur politique de reboisement et d'aménagement du territoire.

¹⁷ « L'observatoire photographique du paysage », Ministère de l'Environnement, Paris, Cité des sciences et de l'industrie, novembre 1994 ; Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2009, L'observation photographique au service des politiques du paysage, Actes du colloque européen les 13 et 14 novembre à Paris.

les six mois, tous les ans). L'objectif est d'avoir un corpus photographique permettant « *d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage* » (Conseil des ministres, 1989). Depuis lors, de nombreux observatoires photographiques ont vu le jour, les uns rétrospectifs, les autres contemporains. Les premiers s'appuient sur des clichés existants, souvent anciens, datant par ex. du début du XX^e, qu'il s'agit de reconduire. Les seconds ont comme point de départ une première série de prises de vue définies lors du démarrage de l'observatoire par un comité de pilotage, en fonction des problématiques paysagères du territoire ; les premiers points de vue sont ensuite re-photographiés selon une périodicité régulière (la périodicité et le choix des prises de vue dépendent des objectifs que les acteurs se fixent).

L'outil est attractif. Il séduit immédiatement le grand public qui se lance, avec curiosité et plaisir, dans la comparaison des photographies. Avec une facilité déconcertante, l'observateur adhère aux règles du jeu qui s'apparentent à celui « des sept erreurs ». Il ne laisse pas non plus indifférents les aménageurs et les gestionnaires, sans parler des acteurs politiques, qui y voient un moyen d'enregistrement, de suivi et d'évaluation des actions publiques qu'ils conduisent. Outil au principe simple et accessible, au potentiel participatif *à priori* important, l'observatoire photographique aurait pu se faire une réelle place dans les démarches participatives. En fait, les tentatives sont plutôt rares et souvent superficielles. Le dispositif est principalement utilisé à des fins d'information et de sensibilisation (expositions, plaquette,)¹⁸ afin de montrer l'impact des multiples actions qui, au fil du temps, transforment les paysages. Pourquoi, finalement, malgré une appropriation assez aisée par le grand public, les observatoires photographiques ne sont-ils pas le produit ou le moteur de démarches véritablement participatives ? Sans doute parce que, contrairement aux apparences, cet outil n'est pas facile à mettre en place, et surtout à pérenniser et à exploiter : les acteurs en charge d'un observatoire se focalisent souvent sur la fabrication de l'outil (qui demande un investissement important) au détriment de l'interprétation des séries et de leur valorisation. S'il fallait en plus le concevoir et le faire vivre de façon participative, les difficultés seraient décuplées et le défi à relever trop grand. Mais, une fois mis en place, peut-il se prêter à une appropriation sociale ? Cela n'est pas certain, car les clichés choisis une fois pour toutes ne font pas nécessairement sens pour tous les acteurs ; de plus, la démarche de l'observatoire limite le paysage à une relation visuelle et ne tient pas compte de l'évolution et de la variabilité du regard. En ne changeant ni le point de vue ni le site, on se donne les moyens de mesurer les transformations du paysage envisagé dans sa matérialité, mais nullement le paysage envisagé dans toute sa complexité. Pour dépasser ces limites, sans doute faudrait-il croiser cet outil avec d'autres dispositifs, comme l'analyse comparative de photographies aériennes, la réalisation d'enquête, ou la visite de terrain (TOUBLANC 2004). Il serait alors plus facile d'approfondir l'analyse des photos et surtout de mettre les acteurs en situation de réagir et de s'exprimer. L'utilisation des nouvelles technologies nouvelles (mise en ligne sur un site Web ou un blog, utilisation du GPS pour la localisation des points de vue, ...) pourrait aussi transformer l'observatoire photographique en un outil interactif.

2.6 L'enquête

L'enquête¹⁹ ne fait pas à proprement parler partie de la boîte à outil habituelle du paysagiste ou de l'aménageur. Elle a pourtant acquis ses lettres de noblesse dans le champ des sciences sociales où elle est considérée comme performante pour faire remonter les systèmes de perceptions, de représentations et de pratiques à l'oeuvre sur un territoire. Elle permet d'appréhender le regard que les acteurs locaux portent sur leurs paysages, les limites qu'ils vivent sur le terrain, les territoires et les pays qu'ils reconnaissent à travers leur vie quotidienne, la façon dont ils les perçoivent, les apprécient, la façon dont ils les transforment, les modifications qu'ils imaginent advenir et celles qu'ils souhaiteraient ... Les techniques les plus fécondes sont l'entretien semi-directif et la carte mentale. L'une et l'autre supposent l'élaboration d'un guide d'entretien composé de questions relativement ouvertes, de nature à approcher la complexité du réel et à saisir la « pensée » de la personne

¹⁸ Exemples : une exposition « *Regards croisés. Les paysages du Golfe du Morbihan vus par ses habitants* » réalisée en 2004 par le syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM). Le catalogue est en ligne (<http://www.golfe-morbihan.fr/regardscroises/>). Un carnet d'observation « PNR du Pilat, Ristelhueber S., 1994, L'observatoire photographique des paysages. Itinéraires du Pilat, éditions du PNR du Pilat, 109 p. ». Ces deux expériences sensibilisent les habitants à l'observation du paysage et de ses transformations. Dans la première, il est proposé aux habitants de choisir un cliché ancien d'un site du golfe du Morbihan, de re-photographier ce site et de répondre à quelques questions sur les changements paysagers perceptibles à partir d'une comparaison entre les deux photos. Le PNR du Pilat, quant à lui, a distribué un carnet présentant la première série de prises de vue de l'Observatoire et donnant les informations nécessaires à leur reconduction.

¹⁹ La référence est ici l'enquête en sciences sociales.

interviewée, en respectant ses cadres de référence (vocabulaire et catégories mentales). Tandis que les autres outils (cartographie, observatoire photo, visite collective, ...), n'offrent pas à tous les acteurs la possibilité de participer, d'en être (crainte de s'exprimer en public, refus de venir aux réunions, ...), l'enquête a une efficacité spécifique, précieuse dans une démarche participative : recueillir les points de vue des « sans voix ». Il est néanmoins coûteux et difficile d'obtenir des résultats fiables (représentativité et valeur des informations recueillies) ; sur ce point, le contenu du guide d'entretien est déterminant²⁰. De même, conduire un entretien ne s'improvise pas, c'est un vrai métier qui suppose des compétences spécifiques (et, là encore, la personne demeure libre de refuser de répondre, de répondre comme elle l'entend, etc.).

L'enquête est de plus en plus utilisée à l'occasion de projets placés sous le signe de la participation car elle a aussi comme vertu pédagogique de sensibiliser à l'intérêt d'aller à la rencontre des autres et de prendre en considération des opinions différentes des siennes. Elle est un lieu privilégié d'échange et de rencontre, un dispositif de communication, où l'aménageur est confronté à la pluralité des regards portés sur un paysage. Transférée dans le champ de la pratique de l'aménagement, l'enquête prend des formes nouvelles et variées. L'entretien est parfois conduit en deux temps, d'abord à l'intérieur (domicile, mairie, bâtiment d'exploitation, bureau), puis à l'extérieur (territoire de la commune, territoire de l'exploitation). Le paysagiste (ou l'aménageur) prend alors le temps de discuter et de circuler sur le territoire qu'il parcourt en compagnie de la personne interviewée. Il articule enquête et visite de terrain. L'enquête individuelle peut aussi se faire en réunion de groupe. L'animateur demande à chacun de répondre à une même question sans qu'il n'y ait ni prise de parole, ni échanges verbaux : les nouvelles technologies facilitent aujourd'hui ce type de modalité. Elle peut enfin prendre une forme réellement collective : celle des groupes de discussion, les « focus group » à visée qualitative.

Malgré la diversification de ses usages, l'enquête aujourd'hui est un outil de consultation plus que de participation : les acteurs interviewés s'expriment, sans aucune garantie sur la façon dont leurs propos viendront nourrir (ou pas) les projets de territoire ou de paysage.

2.7 La visite de terrain

Depuis quelques années, la visite de terrain prend une dimension collective dans le champ du paysagisme et de l'aménagement et du développement du territoire à la faveur, entre autres, de la montée des démarches participatives. Elle devient le support de démarches de concertation pour construire un discours commun, pour élaborer de concert un diagnostic et les pistes d'un projet partagé. (APPORT, La visite de terrain, p.4, 2009). La dimension collective se décline de diverses manières : de la promenade en tête à tête avec l'agriculteur qui façonne au quotidien le paysage arpenté (D. HENRY op.cit.) à la visite de groupe associant des acteurs économiques (agriculteurs, artisans, ...), des élus, des habitants... Immérgés dans la matérialité du territoire (dans le concret des choses), les participants sont mis en situation active de perception, de description, et d'analyse d'un paysage. Celui-ci devient une expérience sensorielle et cognitive, individuelle et collective. Combinant perceptions subjectives et observations objectives, la visite collective est considérée comme une manière d'aborder la réalité dans toute sa complexité. Cette approche trouve une légitimité forte dans le champ scientifique où des chercheurs défendent une méthode, celle des « regards croisés » entre les différentes disciplines²¹. Une visite de terrain collective est une rencontre entre des acteurs (les participants), mais aussi une rencontre avec un territoire et ses acteurs (les « personnes ressources »). Sa valeur participative ne va pas de soi, elle dépend du savoir-faire de l'animateur et du protocole défini au préalable (itinéraire, déroulement, nature et outils de l'animation, moyens de locomotion, etc.). À chaque visite collective, son protocole : par exemple, dans le cadre d'une mobilisation contre un projet de ligne de fret ferroviaire (JOCTEUR MALARY 2009), choisir comme itinéraire le tracé fictif de l'infrastructure projetée permet de motiver les participants. Dans ce cas, un déroulement en trois temps²² a permis de jouer sur les registres individuel et collectif pour faciliter l'implication de tous. La question des outils utilisés pour organiser la balade et structurer l'animation est déterminante : ici, un livret illustré (extraits de carte IGN au 1/25 000^e et de photographie aérienne,

²⁰ L'enquête est un « *filet dont la nature des mailles définit la nature des prises* » (DESROCHES 1981).

²¹ Le paysage contient « *tous les visibles de tous les voyants* » (DEFFONTAINES et al. 2006).

²² D'abord une observation silencieuse dédiée à la saisie individuelle des paysages par le dessin, la prise de note ou tout autre outil, puis un temps d'échange où la parole circule, enfin un débat en salle.

coupe, dessin²³) assorti d'un petit questionnaire à remplir au fil de la visite et d'une rubrique « prise de notes », le tout complété d'appareils photos circulant entre les participants avec pour chacun une consigne définie au préalable.

Pour les adeptes de la promenade collective, il existe un postulat de départ : la promenade collective est un temps et un lieu où se forge « *in situ* » une culture commune et partagée à partir d'échanges et de débats sur un territoire donné. L'idée est que cette pratique « *diminue les incompréhensions de langage, donne des références communes, facilite le dialogue, relativise les avis trop tranchés ou péremptaires, aide à comprendre les uns et les autres* » (AMBROISE 2002). Le fait de marcher ensemble, à l'extérieur, est également présenté comme propice à l'expression de tous : les langues se délient, certains acteurs y prennent plus facilement la parole que dans une réunion en salle. Moment de convivialité lorsque l'animation est bien menée, la visite collective a incontestablement des effets, la difficulté est d'arriver à les évaluer et les mesurer.

2.8 La maquette

Une maquette permet une représentation en miniature et en 3 dimensions du site. Contrairement aux outils précédents, sa réalisation demande un savoir-faire spécifique que les professionnels du paysage maîtrisent mais qui ne permet pas d'impliquer réellement la population dans la création de l'outil. Son intérêt majeur se situe dans la représentation du relief, particulièrement utile lorsque le site d'étude présente une topographie marquée. Par ailleurs, la maquette a l'avantage d'être un objet manipulable, voire modulable. Elle permet par exemple de simuler la construction, d'un bâtiment, de le déplacer pour envisager différents scénarios d'aménagement. Surtout, l'outil permet de multiplier les points de vue et donc d'anticiper sur les relations de visibilité entre les éléments du paysage. Elle présente quelques inconvénients techniques : principalement son échelle de représentation unique, et la difficulté de rendre compte de façon réaliste de la topographie (obligation d'accentuer les altitudes par rapport aux distances). Son usage est cependant très utile en complément d'autres modes de représentation plus classiques (cartes, blocs, photos), mais surtout dans la phase finale du processus d'aménagement, pour simuler les hypothèses. La maquette – mais il en est de même pour les autres outils – doit être utilisée en complément des autres techniques de représentation afin de bien exploiter les potentialités et d'en compenser les limites. Par complémentarité, nous entendons aussi « au bon moment » car chaque outil présente une plus grande pertinence à un moment précis du processus de concertation : la maquette est à une finalité opérationnelle qui l'inscrit à l'aval de la démarche.

Le développement des logiciels d'imagerie 3D permet la production de maquettes virtuelles. Les professionnels qui utilisent ces nouveaux outils louent leur réalisme (possibilité d'un géoréférencement) et utilisent cet argument comme un atout pour les démarches de concertation (THEBAUD, 2003), à l'inverse des chercheurs et même d'autres professionnels plus méfiants (AURICOSTE op.cit.) vis-à-vis du pouvoir de séduction des images.

2.9 Le blog, le journal, la lettre d'information

Internet joue un rôle important pour promouvoir « la cause participative », plusieurs sites y sont consacrés. Parmi eux, certains ciblent spécifiquement la médiation paysagère²⁴. Le parc de Cambon à Blanquefort (périphérie bordelaise) en est un exemple intéressant car la démarche pilotée par deux jeunes paysagistes s'appuie sur un blog²⁵ où sont retranscrites toutes les étapes. Le site Internet ne sert pas seulement à présenter la démarche une fois celle-ci accomplie (la phase de conception est aujourd'hui achevée), mais a été utilisé comme un des vecteurs de la participation, un moyen de rendre compte du processus auprès des participants, étape par étape (15 ateliers participatifs sur 2 ans et demi). Le blog est donc utilisé par les animateurs comme un journal de chantier avec la particularité d'être accessible au plus grand nombre et d'être actualisable très facilement (et donc très fréquemment). L'objectif n'est pas ici d'en présenter précisément le contenu (DAVODEAU, 2010) mais seulement de souligner l'usage de l'outil Internet comme l'un des outils de la participation du public dans un projet d'aménagement. À la différence des outils précédemment présentés, celui-ci n'est pas

²³ Autrement dit, les outils habituels de représentation ou d'interprétation des paysages traversés permettant au participant, entre autres, de se repérer.

²⁴ Atelier de paysage en partage : <http://alpage.over-blog.fr/>

²⁵ <http://parcdecambon.blogs.fr>

utilisé pour représenter le paysage et partager son interprétation ; ce travail de lecture est conduit sur le terrain par les animateurs avec la dizaine de participants actifs au projet, les deux paysagistes accordant une grande importance à l'analyse « in situ » (ce qui ne les a pas empêché d'utiliser le dessin et le plan lors des séances de travail en salle). Le journal a la même vocation que le blog. L'outil est moins interactif et actualisable que le blog, et son aire de diffusion nécessairement restreinte à un territoire bien délimité, mais il a d'autres atouts : il touche l'ensemble de la population (tout le monde n'a pas accès au web, mais tout le monde a une boîte aux lettres), à travers un objet que l'on tient entre ses mains (qu'on le lise ou non). Dans la vallée de l'Ance (PNR Livradois-Forez), une expérience de médiation paysagiste a été conduite en s'appuyant beaucoup sur cet outil. Le chercheur-paysagiste-animateur (PERNET, 2008, 2009) présente « La feuille de l'atelier des paysages » comme un moyen de « *structurer des réseaux de participants, de toucher et d'inventer des publics* ». Ce journal est un « *support de diffusion de la démarche, une lettre d'information, éditée à 3000 exemplaires et distribuée dans chaque foyer. Cette lettre a présenté et a permis de suivre, tout au long de l'atelier, les différents chantiers ouverts de façon simultanée et croisée : un observatoire photographique, un inventaire ethnobotanique, une réflexion sur les paysages agricoles contemporains* ».

Dans ces expériences (parc de Cambon ou vallée de l'Ance), le blog ou le journal ne sont donc pas le lieu de la participation (ce sont les ateliers de paysage), pas réellement non plus un outil d'analyse ou de conception (fonction jouée par la lecture de terrain, du plan et de la carte), mais ils permettent de fluidifier le processus en facilitant son appropriation par les participants.

3. Médiation paysagère et pratiques paysagistes

3.1 Le médiateur, une nouvelle figure paysagiste ?

La médiation paysagère peut donc être définie comme « *la pratique de concertation ou de négociation entreprise par un paysagiste dans le cadre d'un aménagement ou d'une politique d'aménagement* » (DONADIEU MAZAS, 2002). L'essor de cette pratique est encouragé par la Convention européenne du paysage (« *mettre en place les procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* »). La médiation paysagère émerge telle une autre façon de conduire un projet de paysage. Deux types de pratiques sont habituellement (et schématiquement) distinguées, l'approche artistique du concepteur²⁶ et celle, plus rationnelle, de l'ingénieur²⁷. Ainsi, dans son ouvrage consacré aux différentes figures du paysagiste, P. Donadieu (2009, op.cit) consacre un chapitre aux paysagistes médiateurs, partant du constat que « *de plus en plus, sur le terrain, le paysagiste est en effet appelé à adopter une posture de médiateur, capable de rassembler des connaissances et de concevoir des représentations aptes à servir de fondement à des projets concertés du territoire* » (BRIFFAUD 2002). Cette posture ouvre la relation entre le commanditaire et l'expert et elle place le paysagiste dans une position médiane entre le commanditaire et les usagers, ou entre plusieurs groupes d'usagers. Pour autant, les catégories de concepteur, d'ingénieur et de médiateur – aussi utiles soient-elles pour analyser le champ des pratiques professionnelles – ne sont pas à ce point cloisonnées. Il ne nous semble pas pertinent d'opposer la démarche de médiation aux approches du projet, quelles qu'elles soient. Le recours aux connaissances des milieux « naturels » et de la société (pour trier les propositions qui leur sont faites, en évaluer le réalisme, la pertinence), comme l'inventivité de la démarche artistique, ne sont pas contradictoires avec la mise en place d'une démarche participative. De même, la posture de médiateur ne s'oppose pas au statut de l'expert (paysagiste ou autre), mais fait seulement évoluer son rôle : il consiste à faire s'exprimer les populations sur les qualités de leur

²⁶ Cette approche caractérise celle des architectes paysagistes (cadres paysagistes diplômés par le gouvernement – DPLG - formés en France dans les écoles de Versailles, Bordeaux et Lille). Les professionnels issus de ces écoles sont formés à une pratique du projet centrée sur la conception, la créativité laissant donc une large place à l'intuition et la sensibilité du concepteur. Le dessin occupe une place centrale dans la démarche de conception (et au cœur de la formation des paysagistes) car il est le moyen par lequel « *l'intuition vient à prendre forme* » : le dessin a sa propre capacité à faire advenir les idées qui guident le projet (cf. processus de « per-formativité », TIBERGHEN 2005).

²⁷ La démarche des ingénieurs paysagistes (formés à Angers et Blois) repose sur un diagnostic scientifique qui permet de faire l'état des lieux du site sur lequel porte l'intervention, puis sur des préconisations d'aménagement. Le diagnostic identifie un certain nombre d'enjeux et de dysfonctionnements et le projet consiste en la résolution des « problèmes » identifiés. Le paysagiste mobilise les « connaissances de l'ingénieur » : connaissances du vivant essentiellement, et en particulier des végétaux (historiquement l'ingénieur paysagiste en France est un ingénieur horticole), mais aussi sciences économiques et sociales (économie du projet, droit, géographie).

cadre de vie (cf. déf. « *objectifs de qualité paysagère* » dans la Convention européenne des paysages) pour ensuite trouver avec eux les meilleures options d'aménagement sachant que, si l'on peut reconnaître à l'habitant d'être un fin connaisseur de son cadre de vie, il ne s'agit pas pour autant d'en faire un expert de la conception de l'espace.

Toute la difficulté de la participation se situe dans la reconnaissance de ces compétences mutuelles et dans la structuration d'une démarche qui facilite leur expression, sans les mettre en rivalité. Comme nous l'avons déjà dit, la médiation paysagère ne se réduit pas à la résolution de conflit. D'ailleurs, leur évitement par la recherche d'un consensus ne favorise pas l'expression de la démocratie (SEMMOUD 2007²⁸). Par ailleurs, l'aménagement de l'espace suppose toujours un engagement de la part du concepteur et des partis pris assumés par la maîtrise d'ouvrage. Il ne s'agit donc pas d'évincer les controverses, mais de permettre leur expression pour les canaliser et exploiter leurs potentialités. Appliquée à notre objet, la médiation paysagère est « *la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet collectif. De notre point de vue, la médiation ne saurait se confondre avec la concertation. Contrairement à cette dernière, souvent planifiée dans une étape obligée de procédures réglementaires ou rendue nécessaire pour résoudre des conflits déclarés, il n'est pas nécessaire que des tensions existent pour engager une démarche de médiation. Il suffit de reconnaître la diversité des regards présente dans tout groupe humain et de considérer ce fait davantage comme une opportunité plutôt que comme une contrainte. Il faut aussi accepter d'ouvrir le dialogue avec des personnes habituellement absentes des lieux habituels de concertation (usagers, habitants, propriétaires...) et présentant des points de vue souvent ignorés des acteurs institutionnels* » (APPORT 2009, p.4).

3.2 Les difficultés rencontrées par les praticiens

Plusieurs difficultés se posent aux professionnels de l'aménagement du territoire et du paysage qui souhaitent s'engager dans la voie de la médiation paysagère. L'initiative vient souvent des services techniques des collectivités territoriales (maîtrise d'ouvrage) ou des bureaux d'études de paysage ou d'aménagement du territoire (maîtrise d'œuvre). Les uns et les autres peuvent se heurter à des élus souvent méfiants vis-à-vis de la démocratie participative. La commande politique est donc rare. Lorsqu'elle existe, des compétences dans le domaine de la participation sont requises ; or, dans ce domaine, la légitimité des paysagistes est faible. Cela pose la question de leur formation, et de la place qu'y occupent les sciences sociales (TOUBLANC 2009). Dans les écoles du paysage, la participation est abordée comme cadre de l'action (un enjeu de société), mais aucun enseignement spécifique ne permet des expérimentations méthodologiques (BARBERO 2009). Les professionnels qui s'engagent dans cette démarche le font par « militance », et parfois en réaction à une pédagogie du projet qui leur a été inculquée dans leur formation (c'est le cas des paysagistes du parc de Cambon). En pratiques, leurs démarches ne s'appuient pas sur des savoirs théoriques et méthodologiques académiques. Les professionnels apprennent en faisant : la nature expérimentale des procédés mis en œuvre a ses limites mais elle a aussi l'avantage d'éviter la formalisation²⁹ et de s'adapter aux contingences « du terrain ». Néanmoins, l'émergence des réseaux d'expériences (APPORT, ALPAGE, etc.) démontre que l'appui méthodologique est recherché. Il l'est d'autant plus que la participation renforce l'aspect itératif du projet de paysage. Dès lors que l'importance est moins donnée à l'objet à produire qu'à la manière de la produire (le processus), se pose la question de la nature du « livrable » et des modalités de rémunération des professionnels. Il s'agit d'abord de faire reconnaître l'action (et les compétences associées) qui consiste à mettre en relation les habitants à leurs paysages et les habitants entre eux *par* le paysage. L'essor du concept de « maîtrise d'usage » contribuera-t-il à cette reconnaissance³⁰ ? La difficulté est d'associer à cette production intellectuelle des objectifs et des indicateurs clairement identifiables ... dans une démarche plus complexe, donc souvent plus longue, potentiellement plus conflictuelle, et aux résultats incertains. Si l'évaluation est de plus en plus intégrée aux politiques publiques, toutes les difficultés que nous venons d'évoquer la rendent d'autant plus nécessaire dans ces expérimentations. La recherche peut y contribuer.

²⁸ « *la démarche participative (...) peut se limiter à être un processus de légitimation des opérations urbaines aux yeux de l'opinion. Il s'agit alors de prévenir les conflits et de les neutraliser par le compromis et le consensus, voire de contrôler et de maîtriser la contestation et/ou la revendication sociale. Des stratégies qui se soldent par une démobilisation croissante des citoyens ordinaires et qui éloignent la participation d'un processus de démocratisation* » (SEMMOUD, p.68).

²⁹ La formalisation des démarches de participation a ses limites lorsque « *les instances de participation sont conçues (...) comme des courroies de transmission entre la municipalité et les habitants* » (SEMMOUD, op.cit, p.116).

³⁰ <http://www.maitriedusage.eu/>

Conclusion

Le paysage, envisagé sous l'angle du projet, c'est-à-dire de façon dynamique, se révèle être un moteur et un support efficace pour mobiliser les différents acteurs du territoire à différentes échelles (quartier, commune, groupement de communes). En témoigne la grande diversité des outils qui lui sont dédiés : atelier³¹, observatoire photographique, balade collective, blog, cartographie, Ces derniers, souvent utilisés de façon combinée, donnent lieu à des configurations très variées (visite et observatoire, carte participative et enquête, visite et enquête, bloc-diagramme et débat,...) dont l'efficacité « mobilisatrice » est bien réelle, même si elle dépend aussi du talent de l'animateur. En effet, discuter du paysage en groupe, sur le terrain (*in situ*) ou en salle (*in visu*), munis de cartes, de clichés photographiques ou autres supports visuels, produit du débat. Un jeu de relations, d'interactions, d'influences se met en place entre les différents participants. Des prises de position s'affirment, différentes de celles qui auraient émergé dans le cadre d'une enquête individuelle où l'appréhension des questions s'exprime en situation « isolée ». Dans un groupe, écouter l'autre exposer son point de vue et le justifier, c'est prendre le risque de voir ses prises de position et ses convictions se transformer sous l'effet de l'échange. Participer à un débat, c'est rencontrer d'autres manières de poser une question et d'y répondre, d'autres façons de construire un problème, d'autres modes de raisonnement et de résolution ; cela peut conduire à radicaliser son opinion, ou bien à comprendre, voire à s'approprier la logique de l'autre, dans tous les cas à acquérir de nouvelles connaissances. À cet égard, la formule « jeu de rôle », jusqu'alors peu développée dans les dispositifs participatifs pourrait être féconde car, en obligeant à entrer dans la peau de l'autre, elle favorise une attitude d'ouverture.

L'état des lieux présenté dans ce texte appelle, nous semble-t-il, deux remarques. D'abord, sans remettre en cause le pouvoir des différents outils et démarches à favoriser un brassage des idées et une confrontation des discours, ceux-ci n'épuisent pas la critique principale faite aux dispositifs participatifs : la question de la « non représentativité » des acteurs qui « participent ». La composition du groupe est aléatoire (volontariat) ou construit (invitation), dans tous les cas, elle ne correspond pas à un modèle réduit de la population et sa légitimité demeure faible. Ensuite, il n'aura pas échappé au lecteur que, dans les faits, les outils sont utilisés pour informer la population ou la consulter, mais bien souvent sans réelle implication de sa part dans la prise de décision ou la construction d'un projet. Ils permettent au mieux l'échange, mais les participants sont rarement associés au processus du projet. Ils ne sont pas partie prenante d'une négociation collective : ils écoutent, s'expriment et sont parfois même écoutés, mais sans aucune garantie que leurs points de vue et leurs intérêts soient pris en compte dans les aménagements projetés par les décideurs et leurs techniciens. On retrouve là en filigrane les différentes formes de participation instituées dans le droit (information, consultation, concertation, implication et participation). Cependant, participer n'est-ce pas de façon itérative « *se mêler de, prendre part à, s'associer à* »³² la production de connaissances, la construction d'un projet, la définition des actions à conduire. Une finalité complexe car, on l'a vu, un projet de paysage s'élabore progressivement, selon, lui aussi, un processus itératif. Comment dans ces conditions intégrer, articuler, combiner la « connaissance discursive » et la « connaissance intuitive » ? La première est « *rationnelle, objectivante et réductrice, mise en œuvre par les scientifiques [y compris les praticiens] et l'autre, celle de la connaissance intuitive, générée par les acteurs « en situation »... qui intègre la complexité dans la quotidienneté sans pour autant la maîtriser...* » (OLLAGNON, 1989). La question est autant méthodologique qu'éthique et politique. Depuis une vingtaine d'années, les expériences conduisant l'expert (scientifique ou praticien) à décentrer sa vision du monde et son regard sur les choses se multiplient, à la fois dans le champ de la recherche et dans celui de l'action. De nombreux écrits (publications scientifiques, presse spécialisée, ouvrages de vulgarisation) rendent compte de cette tendance en décrivant assez précisément les situations. Pour autant, il reste dans ces témoignages une part d'ombre, sur la manière de passer de l'espace vécu (FREMONT, 1976) à l'espace conçu par l'aménageur ou le paysagiste, autrement dit d'intégrer les savoirs locaux et empiriques et les savoirs savants des spécialistes, condition *sine qua non* d'une véritable participation des populations à la construction de leurs paysages.

³¹ L'atelier est un terme consacré en matière de démarche participative.

³² Dictionnaire Le Petit Robert, 2002.

BIBLIOGRAPHIE

- Ambroise R., 2002. L'importance de la promenade, *Atelier « Pédagogie par le paysage, pédagogie pour le paysage »*, CEP de Florac et Parc national des Cévennes, Florac, 5 & 6 novembre.
- Apport (collectif), 2009. *Des outils pour des projets de développement durable des territoires, Agriculture et Paysage*, en particulier : « La visite de terrain. Le paysage comme lieu d'expériences », « Représentation et interprétation du paysage », « Paysage, outil de médiation ».
- Barbero C., 2009. *Qui sont les paysagistes formés dans les écoles du paysage françaises ?*, *Concepteurs, gestionnaires, médiateurs, réflexions sur un modèle interprétatif*, Mémoire de master2 Théories et démarches du projet de paysage, ENSP Versailles.
- Berque A., 1990. *Médiance, de milieux en paysages*, Reclus, 163 p.
- Brossard T., Wieber J.C., 1984. "Le paysage, trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie", in *L'Espace géographique*, n°1, pp.5-12.
- Brunet R. (dir.), 1992. *L'atlas des paysages ruraux de France*, Paris, J.- P. de Monza.
- Brunet R., 2001. *Le déchiffrement du Monde - théories et pratiques de la géographie*, Belin.
- Choay F., 1999. De la ville à l'urbain. *Urbanisme*, n°309.
- Dardel E., 1952. *L'homme et la terre*, Presses Universitaires de France.
- Davodeau H., 2008. Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage. Exemples ligériens, *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan, pp 49-61/322.
- Davodeau H., G Sant'Anna C., 2010 (à paraître). La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes, revue *Territoire en mouvement*.
- Deffontaines J.-P., Ritter J., Deffontaines B., Michaud D., 2006. *Petit guide de l'observation du paysage*, INRA/QUAE.
- Desroches H., 1981. *Apprentissage en sciences sociales et éducation permanente*, Paris, Les éditions ouvrières.
- Di Meo G., 1998. *Géographie sociale et territoires*, Nathan, coll. Fac. Géographie, 317 p.
- Dion R., 1934. *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, Arrault, 162 p. (réédition, Paris, Flammarion, 1991).
- Donadieu P., 1993. Le projet de paysage comme outil de négociation, *Cahier de l'IAURIF*, 106, p. 31-37.
- Donadieu P., 1999. Entre urbanité et ruralité: La médiation paysagiste, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 85, pp. 6-15.
- Donadieu P., 2009. *Les paysagistes, ou les métamorphoses du jardinier*, ENSP Actes Sud, 170 p
- Dubost F., (avec la collaboration de Lucien Clergues), 1995. *Mon paysage. Le paysage préféré des Français*, Paris, ed. Malval
- Droz Y. (et al), 2009. *Anthropologie politique du paysage. Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, éd. Karthala, , 170 p.
- Dubois C., 2009. Le paysage, enjeu et instrument de l'aménagement du Territoire. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 13(2), pp. 309-316.

- Frémont A., 1976. *La région espace vécu*. Nouvelle édition Flammarion 1999, 288 p.
- Gorgeu Y., Jenkins C., 1995. *La Charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, 188 p.
- Guisepelli E., 2005. Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord, *Cybergeo*.
- Henry D., 2004. Et si j'ai un dessin dans les mains pour parler de paysage ? Approche d'un paysagiste. *Comment les images de paysage interrogent les territoires*, Toulouse ENFA, 9-10 mars.
- Jocteur L., 2009. *D'une mobilisation contre un projet de fret ferroviaire vers une mobilisation pour un projet de paysage. La naissance d'une conscience collective du paysage*, mémoire de 3e année option « Territoires », Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.
- Larrère R., 2004. Communication orale, colloque *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ?*, 15-16 janvier, Montpellier.
- Lelli L., Paradis S., 2005. Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérrou (Tarn, Midi-Pyrénées), *Géocarrefour* n°80(2).
- Lizet B., de Ravignan F., 1991. *Comprendre un paysage, guide pratique de recherche*, Ed. INRA, p. 147
- Luginbühl Y., 1989. *Paysages, Textes et Représentations du paysage du siècle des lumières à nos jours*, Paris, La Manufacture.
- Luginbühl Y., 2001. La demande sociale de paysage, *Rapport remis au Conseil national du paysage*, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, 17 p.
- Marot S., 2010. *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*, éd. De la Villette, 142 p.
- Mathieu N., Jollivet M. (dir.) 1989. Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel, *Du rural à l'environnement*, A.R.F. Éditions/L'Harmattan, , pp.258 – 268.
- Mermet L., 1992. Stratégies pour la gestion de l'environnement. *La nature comme jeu de société ?*, Paris, L'Harmattan.
- Michelin Y., 1998. Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise, *Cybergeo*.
- Michelin Y., 2000. Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français), *Cybergeo*.
- Ministère de l'Environnement, 1994. *L'observatoire photographique du paysage*, Paris, Cité des sciences et de l'industrie.
- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2009. L'observation photographique au service des politiques du paysage, Actes du colloque européen des 13 et 14 novembre.
- Morin E., 2000. *L'intelligence de la complexité*, L'Harmattan, 322 p.
- Observatoire photographique, 1997, 2000. *Séquences Paysages n°1, n°2*, Revue de l'observatoire.
- H. Ollagnon, Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel in Mathieu N., Jollivet M. (dir.) *Du rural à l'environnement*, A.R.F. Éditions/L'Harmattan, 1989, pp.258 – 268.

Pernet A., 2008. Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne), *1eres Journées doctorales en paysage*, Angers 3 et 4 décembre.

Renaud Y., Tonnelat S., 2008. La maîtrise d'œuvre sociologique des Jardins d'Eole. Comment construire une gestion publique ?, *Les annales de la recherche urbaine*, n°105, pp.55-65.

Roger A., 1995. *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Champvallon, 464 p.

Semmoud N., 2007. *La réception sociale de l'urbanisme*, L'Harmattan, 254 p.

Séquences Paysages n°1, n°2, *Revue de l'observatoire photographique du paysage*, 1997, 2000.

Sorre M., 1913. *Les Pyrénées méditerranéennes. Etude de géographie biologique*, Armand Colin.

Thébaud 2003. *Le Paysage en 4 dimensions, pour une nouvelle approche de la concertation*, éd de Kerlan.

Toublanc M., 2004. *Paysages en herbe - Le paysage et la formation en agriculture durable*, Educagri éditions.

Toublanc M., 2009. La recherche en sciences sociales dans les écoles du paysage en France, *Projet de paysage*.

Verdier P., 2009. *Le projet urbain participatif, apprendre à faire la ville avec les habitants*, ed ADELS, 264 p.

Voisinat C. (dir), 1995. *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, maison des sciences de l'homme.